

DOSSIERS FERMÉS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 6 avril 2010

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Gérard Cholette	Monsieur Gérard Cholette, conseil d'arrondissement du 6 avril 2010 : M. Cholette soumet deux interventions au sein du conseil : A) Requête en cours de traitement. Voir « Dossiers ouverts». B) M. Cholette discute des drapeaux emblématiques qui sont implantés à l'entrée du parc Maisonneuve et du Jardin botanique de Montréal. Il est d'avis que leur séquence d'ordonnancement ne respecte pas les règles du protocole en vigueur, qui voudraient que le drapeau de la province de Québec se trouve au centre, entre celui du Canada et celui de la Ville de Montréal.	F. W. Croteau	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS – Le maire d'arrondissement, M. François W. Croteau, a pris en compte le commentaire énoncé par le citoyen Cholette. Il a été décidé par conséquent d'adopter le protocole de déploiement énoncé en vertu du Règlement sur le drapeau du Québec à l'intention des parcs et installations relevant de la juridiction de Rosemont—La Petite-Patrie.

Mme Ginette Lavigueur	Madame Ginette Lavigueur, conseil d'arrondissement du 6 avril 2010 : Mme Lavigueur effectue deux interventions auprès du conseil : A) Mme Lavigueur emprunte régulièrement le vélo comme mode de transport. Selon elle, il conviendrait de relancer le Canadien Pacifique en vue d'aménager des passages à niveau à partir de la voie ferrée qui ceinture les arrondissements de Rosemont—La Petite-Patrie et du Plateau Mont-Royal, de façon à faciliter les mouvements cyclistes à travers le territoire de Montréal. B) Mme Lavigueur désire signaler l'état avancé de détérioration du lien Réseau vert, et ce, plus particulièrement aux abords de la rue Dandurand et de l'avenue Christophe-Colomb.	F. W. Croteau	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS Le maire de l'arrondissement, M. François W. Croteau, indique que le Canadien Pacifique se montre réticent à aménager un corridor cycliste à même ses infrastructures ferroviaires.
-----------------------	---	---------------	--

Mme Hélène Painchaud	Madame Hélène Painchaud, conseil d'arrondissement du 6 avril 2010 : Mme Painchaud soumet deux questions au conseil : A) Mme Painchaud s'enquiert au sujet de l'appel public de propositions qui a été lancé en vue du redéploiement du site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine. Mme Painchaud met l'accent sur la vocation civique initiale du site et qu'il serait pertinent d'y aménager un parc à l'intention des personnes à mobilité réduite qui résident dans la coopérative d'habitation adjacente.	P. Bourret P. Lampron F.W. Croteau	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS LE DIRECTEUR DE L'ARRONDISSEMENT, M. PAUL BOURRET BROsse UN HISTORIQUE DU DOSSIER EN INFORMANT L'ASSEMBLÉE QUE LES PROPOSITIONS REÇUES SONT ACTUELLEMENT APPRÉCIÉES PAR UN JURY DE SÉLECTION DÛMENT CONSTITUÉ. AU TERME DE CET EXERCICE, UNE RECOMMANDATION SERA DÉPOSÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE ET DES ANNONCES OFFICIELLES SUIVRONT. LE CONSEILLER DE VIEUX-ROSEMONT, M. PIERRE LAMPRON SIGNALE QUE LES ÉLUS DEMEURENT À L'AFFÛT AU REGARD DES DÉVELOPPEMENTS DE CE DOSSIER. LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, AJOUTE DE SON CÔTÉ QUE LE REDÉPLOIEMENT DU SITE RESTE ASSUJETTI À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME APPLICABLE ET QU'IL SERA SOUMIS À LA PROCÉDURE GÉRÉE PAR L'ARRONDISSEMENT LE CAS ÉCHÉANT.
----------------------	--	---	--

Mme Hélène Painchaud	Madame Hélène Painchaud, conseil d'arrondissement du 6 avril 2010 : B) Painchaud informe le conseil que le bâtiment de l'ancien centre Raymond-Préfontaine a fait l'objet de vandalisme le 18 mars 2010. Elle signale qu'une brèche a été ouverte dans la clôture qui ceinture le site aux abords du centre commercial Maisonneuve et que des fenêtres ont été brisées par des contrevenants. Il y aurait d'intervenir en conséquence, afin de sécuriser les lieux.	C. Viau	DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS REQUÊTE TRAITÉE PAR LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS, POUR SUITES APPROPRIÉES. Dossier GDC : 10-77051 LA DIRECTION DES IMMEUBLES A ÉTÉ SAISIE DE LA SITUATION DANS LES JOURS AYANT SUIVI LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT. UNE VISITE DU SITE A ÉTÉ EFFCTUÉE LE 19 AVRIL 2010 DE FAÇON À DÉTERMINER LES MESURES APPROPRIÉES. DOSSIER RÉPUTÉ TRAITÉ.
Mme Hélène Dagenais	Madame Hélène Dagenais, conseil d'arrondissement du 6 avril 2010 : Mme Dagenais aborde la question du dépôt des décisions déléguées en matière de ressources. Elle désire savoir pourquoi une décision la concernant en tant que salariée n'a pas été soumise à l'attention du conseil, conformément au Règlement RCA-23, soit le <i>Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.</i>	F. W. Croteau P. Rochon	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, INDIQUE QU'IL NE REVIENT PAS AUX ÉLUS DE DÉBATTRE DE RELATIONS DU TRAVAIL EN PUBLIC. MME DAGENAI EST INVITÉE À RÉFÉRER L'AFFAIRE À SON SYNDICAT. LE SECRÉTAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. PIERRE ROCHON, VA VÉRIFIER SI LA DÉCISION CONCERNÉE À ÉTÉ DÉPOSÉE AU CONSEIL. DES SUITES APPROPRIÉES SERONT APPORTÉES SELON LES CIRCONSTANCES.

M. Alain Deshaies Comité des commerçants et professionnels de la rue Beaubien	Monsieur Alain Deshaies, conseil d'arrondissement du 6 avril 2010 : Au nom de l'association qu'il représente, M. Deshaies désire s'enquérir au sujet de l'adoption d'un protocole d'utilisation du parc Molson à des fins d'événements publics par l'arrondissement. Il désire savoir si son regroupement peut participer à l'élaboration de ce protocole, afin de pouvoir exprimer le point de vue de la communauté d'affaires de la rue Beaubien Est.	F. W. Croteau	► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, INFORME L'ASSEMBLÉE QUE L'ADOPTION D'UN PROTOCOLE A POUR OBJECTIF PRINCIPAL L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS ORGANISÉS DANS LE PARC MOLSON EN FONCTION DES CAPACITÉS FONCTIONNELLES DE CET ESPACE VERT MUNICIPAL. M. CROTEAU SE MONTRE OUVERT À TENIR UNE RECONTRE AVEC LES COMMERÇANTS CONCERNÉS EN VUE DE PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS EXPRIMÉS PAR LE MILIEU.
Mme Sophie Lord	Madame Sophie Lord, conseil d'arrondissement du 6 avril 2010 : Mme Lord soumet deux questions au conseil : A) Requête référée. Voir « Dossiers ouverts ». B) Mme Lord suggère par ailleurs que soit prolongée la piste cyclable de la rue Saint-Zotique en direction est.		DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Mme Angèle Larocque	Madame Angèle Larocque, conseil d'arrondissement du 6 avril 2010 : Mme Larocque discute des problèmes de propreté engendrés par l'utilisation des bacs de récupération employés aux fins de la collecte des matières recyclables. Elle précise que ce type de contenants présente de nombreux inconvénients, particulièrement lorsque les conditions atmosphériques dispersent les produits du papier sur le domaine public. Mme Larocque désire par ailleurs savoir si la Ville de Montréal envisage des solutions de remplacement à cet effet.	F. W. Croteau J. Savard	DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, EXPLIQUE À LA MME LAROCQUE QUE L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE EXPÉRIMENTE L'UTILISATION DE SACS TRANSPARENTS BLEUS DANS LE CADRE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE. LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, AJOUTE EN COMPLÉMENT QUE L'UTILISATION DES SACS BLEUS EST AUTORISÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT. LA VILLE ENVISAGE PAR AILLEURS L'UTILISATION DE D'AUTRES TYPES DE CONTENANTS POUR ÉVITER LA DISPERSION DES MATIÈRES RECYCLABLES SUR LE DOMAINE PUBLIC.
---------------------	---	---------------------------------------	--